



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20231130-03

AR Prefecture

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

002-202070712-20231130-DBC20231130_03-DE
Recu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2023 à 17 Heures

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : 22 Novembre 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 Novembre 2023 à 17 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Daniel BERTHUCAT, Serge FAYET, Michel GONIN, Jean Eric GARRET.

Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA MAISON DU TOURISME
DE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE ST REMY SUR
DUROLLE

Rapporteur : Frédéric CHONIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10.
Vu la délibération de la Communauté de communes n°20220201-10 prévoyant la mise à disposition de locaux à la Maison du Tourisme pour l'exercice de son activité.
Considérant la nécessité de clarifier la mise à disposition de locaux sur la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle

Le Bureau d'information touristique saisonnier n'avait pas fait jusqu'alors de convention de mise à disposition. Il s'agit donc de rétablir la situation en précisant ce que chacun doit prendre en compte.

Le bureau a été entièrement refait intérieurement pour répondre aux exigences de la nouvelle ligne de mobiliers définie par la Maison du tourisme et financée en partie par la Communauté de communes.

Membres du Bureau en exercice :

34

Membres du Bureau présents :

22

Membre du Bureau représenté :

5

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 26

AR Prefecture

063-200070712-20231130-DBC20231130_03-DE
Reçu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

il est établi que l'activité de la maison du tourisme s'y déroule deux mois dans l'été et que la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle ne demande aucune contrepartie financière à la Communauté de communes.

Le local est d'ores et déjà assuré par la Maison du tourisme.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de convention tel qu'il est établi ;
- **autorise** le président à signer la convention et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 26

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Abstentions :

Membres du Bureau présents : 22

Pour : 26

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 5

Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

